



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VOUGY

Compte-rendu
affiché en mairie le
24 juin 2021

Séance du 22 juin 2021

HAUTE-SAVOIE

Sous la présidence de Monsieur MASSAROTTI Yves, Maire,
Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine
Convocation : 18/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19		Présents : 12		Absents : 7				
Absents ayant donné pouvoirs : 4 (AZZOPARDI Karen ayant donné pouvoir à DUCROUX Elisabeth - LAURENSEN David ayant donné pouvoir à CAPRI Brigitte - ROGAZY Fabienne ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves - SIMONIN Marc ayant donné pouvoir à VOTTERO Cédric)								
Votants : 16		Quorum atteint						
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	✓		MENEGON Daniel	✓		DEPOISIER Fabrice		✓
LAURENSEN David		✓	SCANU Stéphane		✓	LEDRU Sindy	✓	
DUCROUX Elisabeth	✓		BOUACHRAOUI Saïda	✓		SIMONIN Marc		✓
VALENTINI Christian	✓		GENOVA Antonio	✓		VOTTERO Cédric	✓	
PASQUALIN Martine	✓		ROGAZY Fabienne		✓	DEPOISIER Mathieu		✓
CAPRI Brigitte	✓		PEPIN Nathalie	✓				
TINJOUD Denis	✓		AZZOPARDI Karen		✓			

* * * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, énonce les pouvoirs, déclare que le quorum est atteint et nomme Mme Martine PASQUALIN comme secrétaire de séance.

INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Extraits des décisions :

Néant

DÉLIBÉRATIONS

❖ **Délibération n° 2021-05-01 – Marché de travaux de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique de la salle polyvalente – Attribution du lot n°1 – VRD Démolition – Maçonnerie – Gros Œuvre**

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code de la commande publique notamment l'article L.2123-1 et suivants ;
VU la proposition de la Commission d'Appel d'Offres/Commission Marchés à Procédure Adaptée (CAO/MAPA) en date du 14/06/2021 ;

La commune de Vougy a engagé le projet de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique de la salle polyvalente communale.

A cet effet, un marché de travaux à procédure adaptée a été engagé. La consultation a été publiée le 17/05/2021 sur le site www.mp74.fr et est parue le 20/05/2021 dans le Dauphiné Libéré.

Le marché comprend 10 lots :

Allotissement	Lot 1 - VRD Démolition – Maçonnerie - Gros Œuvre Lot 2 - Charpente métallique Lot 3 - Menuiseries extérieures aluminium Lot 4 - Plâtrerie – peinture - faux-plafonds Lot 5 - Carrelage - Faïence Lot 6 - Menuiseries intérieures bois Lot 7 - Rideaux de scène Lot 8 - Chauffage – Plomberie - Sanitaire Lot 9 - Ventilation Lot 10 – Electricité CFA-CFO
---------------	--

Considérant les contraintes temporelles liées au démarrage des travaux, l'examen du lot n°1 - VRD Démolition – Maçonnerie - Gros Œuvre, est traité en priorité et fait seul l'objet de la présente délibération.

A la date limite de réception des offres fixée le 10/06/2021, quatre candidatures ont été réceptionnées concernant le lot n°1.

La commission CAO/MAPA s'est réunie le 10/06/2021 pour l'ouverture des offres.

Le maître d'œuvre, le bureau BELEM INGENIERIE, a ensuite procédé à l'analyse des offres conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation, à savoir :

- ❖ Critère prix : 40 %
- ❖ Critère valeur technique : 60%

Barème de la valeur technique :

Prise de connaissance du site et ses contraintes	5 points
Moyens humains et matériels dédiés au chantier	15 points
Modalités d'exécution et qualité des prestations	15 points
Produits proposés et commentaires sur le marché	15 points
Références	10 points

Après analyse des candidatures, la commission CAO/MAPA réunie le 14/06/2021, propose de retenir, pour le lot n°1, l'offre présentée par l'entreprise SECA sise 45 bis rue de la crête - 74 960 CRAN-GEVRIER, pour un montant de 86 097,16 € HT.

Après exposé et avoir délibéré,

VU le rapport d'analyse des offres,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

- **ATTRIBUE** le LOT n° 1 - VRD Démolition, Maçonnerie, Gros Œuvre, portant sur la rénovation et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la salle polyvalente communale à :
 - Entreprise SECA pour un montant de 86 097,16 € HT soit 103 316,59 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.